

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 883

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 11 QUINDECIES

Après l'alinéa 9, insérer les trois alinéas suivants :

« 2° *bis* Le deuxième alinéa du III du même article est ainsi modifié :

« 1° Après la seconde occurrence du mot : « mettre », est inséré le mot : « immédiatement » ;

« 2° La seconde occurrence des mots : « de l'article », est remplacée par les mots : « des articles 14 et ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est proposé par l'Association des Familles Victimes du Lait Contaminé aux Salmonelles.

Il propose de renforcer l'immédiateté des mesures de retrait à mettre en oeuvre en cas de denrée préjudiciable à la santé en insérant cette précision dans l'article relatif aux sanctions applicables en la matière.